



**RECENSION DES DÉCISIONS RENDUES PAR LE
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC
EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ DU REVENUⁱ**

(Période du 30 janvier 2003 au 26 janvier 2005)

26-01-05

Le refus d'un propriétaire de conclure un bail avec une prestataire de la sécurité du revenu entraîne sa condamnation à lui verser 3 000 \$ à titre de dommages moraux et 1 000 \$ pour dommages exemplaires.

[T.D.P.Q.] AZ-50288830

25-01-05

Sécurité du revenu: Une aide financière accordée à une prestataire par son père n'est pas comptabilisée puisque cette aide a servi à payer des soins médicaux que la requérante n'aurait pu s'offrir autrement, ceux-ci n'étant couverts par aucun régime de sécurité sociale.

[T.A.Q.] AZ-50268433

Sécurité du revenu: À la suite de sa séparation d'avec son conjoint, une prestataire obtient que la période d'exclusion de 18 mois de la valeur de sa résidence commence à courir 2 mois après la séparation.

[T.A.Q.] AZ-50274126

22-01-05

Sécurité du revenu: Une prestataire ayant conclu une entente de remboursement réduisant sa dette «capital et intérêts» échoue à obtenir que sa retenue mensuelle soit exempte d'intérêts.

[T.A.Q.] AZ-50278836

Sécurité du revenu: La prestation mensuelle d'un homme est diminuée alors qu'il avait tenté d'éviter cette situation en renonçant à une succession au bilan positif.

[T.A.Q.] AZ-50280092

Sécurité du revenu: Une femme obtient une prestation pour des frais de funérailles à la suite du décès de sa mère, et ce, même si les avoirs liquides de cette dernière dépassaient la limite permise au jour de son décès.

[T.A.Q.] AZ-50286131

21-01-05

Sécurité du revenu: Un prêt étudiant ne peut être comptabilisé à titre de revenu après qu'un homme eut abandonné ses études puisque celui-ci a commencé à rembourser son prêt et qu'il



ne peut y avoir double remboursement.

[T.A.Q.] AZ-50286139

13-01-05

Sécurité du revenu: Un prestataire n'a pas à rembourser les prestations reçues alors qu'il ignorait que sa compagnie d'assurance sur la vie s'était démutualisée et qu'il était propriétaire d'actions.

[T.A.Q.] AZ-50270450

Sécurité du revenu: Le front commun des personnes assistées sociales du Québec échoue à obtenir la suspension de l'application du *Règlement modifiant le règlement sur le soutien du revenu*.

[C.S.] AZ-50287990

06-01-05

Sécurité du revenu: Une prestataire repousse la présomption de faits selon laquelle elle pouvait disposer librement des sommes contenues dans un compte conjoint qu'elle détenait avec sa fille.

[T.A.Q.] AZ-50270455

23-12-04

Le Tribunal administratif du Québec a compétence pour décider d'une demande d'allocation pour contrainte sévère à l'emploi même si le ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille ne s'est prononcé que sur l'allocation pour contrainte temporaire à l'emploi.

[T.A.Q.] AZ-50273322

18-12-04

Sécurité du revenu: Un prestataire réussit à démontrer qu'il n'a jamais reçu une décision de première instance lui réclamant le remboursement de prestations, et ce, même s'il a pris contact avec le service de recouvrement pour conclure une entente de remboursement.

[T.A.Q.] AZ-50273321

Sécurité du revenu: Un prestataire établit qu'il cohabite avec une femme afin de pallier un handicap.

[T.A.Q.] AZ-50274812

Sécurité du revenu: Un homme ayant parrainé sa fille pour qu'elle immigré au Canada doit rembourser les prestations qui ont été versées à cette dernière après qu'il eut fait faillite.

[T.A.Q.] AZ-50281711

12-12-04



Sécurité du revenu; revenu de travail: Une indemnité de vacances à versement différé ne peut être comptabilisée deux fois, soit lorsqu'elle est créditée au dossier et lorsqu'elle est versée.
[T.A.Q.] AZ-50269813

12-11-04

Sécurité du revenu: Un prestataire n'est pas tenu de rembourser un avoir liquide excédentaire à la suite de la démutualisation de sa police d'assurance-vie puisque le ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille a manqué à son devoir d'agir équitablement en ne donnant pas d'informations aux prestataires au sujet des effets des démutualisations.
[T.A.Q.] AZ-50273320

04-11-04

Sécurité du revenu: Le Tribunal administratif du Québec n'a pas compétence pour se prononcer sur le bien-fondé d'une modification faite unilatéralement par le ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille à une entente de remboursement.
[T.A.Q.] AZ-50273126

28-10-04

Sécurité du revenu: Un prestataire ayant indiqué dans son formulaire de demande de révision qu'il ne désirait pas avoir un entretien avec l'agent réviseur a renoncé à son droit de présenter ses observations.
[T.A.Q.] AZ-50269205

Sécurité du revenu: Un prestataire ayant donné une rente viagère en gage pour le remboursement d'une dette voit sa prestation mensuelle réduite puisque les mensualités de la rente, payées directement au créancier-gagiste, servent à réduire sa dette envers lui et doivent être comptabilisées à titre d'avantage.
[T.A.Q.] AZ-50270468

16-10-2004

Sécurité du revenu: Une prestataire n'a pas fait une fausse déclaration en omettant de déclarer ses revenus de travail puisqu'elle n'a pas intentionnellement caché cette information dans le but de se qualifier indûment à l'aide de dernier recours.
[T.A.Q.] AZ-50261008

Sécurité du revenu: Une prestataire monoparentale réussit à obtenir une majoration pour enfants à charge dans le calcul de sa prestation.
[T.A.Q.] AZ-50261889

Sécurité du revenu: Une femme échoue à démontrer que la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* prime la *Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale*.
[T.A.Q.] AZ-50262971



Sécurité du revenu: Le Tribunal administratif du Québec n'est pas lié par un aveu de vie maritale puisqu'il s'agit d'une notion d'ordre public et qu'il appartient à l'État d'en faire la preuve.

[T.A.Q.] AZ-50264118

14-10-2004

Sécurité du revenu: Une femme n'a pas à rembourser la prestation spéciale qu'elle recevait à l'achat de couches pour adulte, et ce, même si elle se faisait ensuite rembourser ces couches par la pharmacie.

[T.A.Q.] AZ-50261911

30-09-2004

Un vendeur de voitures est condamné à verser la somme de 1 000 \$ à titre de dommage moral à un homme qu'il a qualifié de «fifi».

[T.D.P.Q.] AZ-50270821

21-08-04

Sécurité du revenu: Une rente mensuelle versée pour compenser des séquelles permanentes est comptabilisable dans le calcul de la prestation tandis qu'un montant forfaitaire versé pour le même motif ne l'est pas.

[T.A.Q.] AZ-50236168

01-07-04

Sécurité du revenu: Une indemnité de remplacement du revenu ne constitue pas un revenu de travail.

[T.A.Q.] AZ-50226942

Sécurité du revenu: Le fait de représenter le présumé conjoint et de détenir une procuration dans son compte s'explique par l'incarcération de ce dernier et ne démontre pas la présence d'un secours mutuel.

[T.A.Q.] AZ-50227047

Sécurité du revenu: Un homme réussit à démontrer qu'il a la garde partagée de ses enfants et obtient ainsi que ses prestations ne soient pas réduites.

[T.A.Q.] AZ-50227553

Sécurité du revenu: Un homme obtient un sursis d'une décision réduisant ses prestations puisque, étant menacé d'expulsion, il risque de subir un préjudice sérieux et irréparable eu égard à ses droits d'accès à ses enfants et à la garde partagée qu'il réclame.

[T.A.Q.] AZ-50235221

09 juin 2004



Sécurité du revenu: Une pénalité mensuelle à la suite d'un congédiement ne peut être appliquée en l'absence d'une explication plausible et convaincante de la part de l'employeur.

[T.A.Q.] AZ-50225489

27 mai 2004

Sécurité du revenu: Une créance envers le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale est prescrite puisque des compensations mensuelles effectuées sur les prestations ne peuvent être interprétées comme une reconnaissance de dette.

[C.S.] AZ-50252186

19 mai 2004

Sécurité du revenu: Une femme a été propriétaire d'un immeuble jusqu'au moment de la signature d'un acte de délaissement volontaire, et ce, même si ce dernier avait un effet rétroactif.

[T.A.Q.] AZ-50230978

18 mai 2004

Sécurité du revenu: Le prestataire d'une assurance privée visant à compenser une incapacité de travailler ne peut bénéficier des exemptions permises pour un revenu de travail.

[T.A.Q.] AZ-50231983

15 avril 2004

Sécurité du revenu: Le Tribunal administratif du Québec n'a pas compétence pour annuler une saisie-arrêt pratiquée par le ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille.

[T.A.Q.] AZ-50226029

08 avril 2004

Sécurité du revenu: Les coûts occasionnés par la façon de vivre d'une prestataire, conditionnée par ses habitudes antérieures, ne permettent pas de conclure à une dilapidation d'avoir liquide.

[T.A.Q.] AZ-50225484

Sécurité du revenu: Un prestataire s'étant absenté plus de 30 jours pour assister aux funérailles de son père au Laos n'a pas perdu son statut de résidant du Québec.

[T.A.Q.] AZ-50225487

Sécurité du revenu: L'obligation d'information du ministre est limitée à la situation telle que déclarée par le prestataire.

[T.A.Q.] AZ-50225629

07 avril 2004

Sécurité du revenu: Le Tribunal administratif du Québec a établi un quatrième critère d'analyse lorsque deux présumés conjoints sont handicapés.

[C.S.] AZ-50223716

06 avril 2004

Sécurité du revenu: Une réclamation en raison des revenus de travail non déclarés d'un enfant à charge est réduite à une réclamation pour partage du logement.

[T.A.Q.] AZ-50215619

Sécurité du revenu: Pour vérifier la comptabilité d'un travailleur autonome, rien n'empêche d'utiliser la période d'exercice qui présente le portrait le plus réel de la situation.

[T.A.Q.] AZ-50225507

08 mars 2004

Sécurité du revenu: Aux fins du calcul d'une prestation, les besoins d'un prestataire n'incluent pas ses dettes.

[T.A.Q.] AZ-50215065

Sécurité du revenu: L'avantage dont jouissait un prestataire de ne pas payer d'intérêt sur sa dette ne constitue pas un droit acquis qui peut être maintenu à la suite d'une modification législative.

[T.A.Q.] AZ-50215109

Sécurité du revenu: Un immeuble n'était pas la propriété d'un prestataire, ce dernier ayant agi à titre de prête-nom pour son fils.

[T.A.Q.] AZ-50215092

Sécurité du revenu: Le montant d'un chèque en circulation pour le paiement des frais de logement doit être déduit de l'avoir liquide possédé à la date d'une demande de prestation.

[T.A.Q.] AZ-50215621

03 mars 2004

Sécurité du revenu: Un prestataire démontre que la réduction de ses prestations en raison de son absence à une convocation n'était pas justifiée.

[T.A.Q.] AZ-50214130

20 janvier 2004

Sécurité du revenu: Des personnes ayant vécu en couple par le passé peuvent cohabiter de nouveau sans être des conjoints.

[T.A.Q.] AZ-50211599

Sécurité du revenu: Une femme ayant reconnu en conciliation une situation de vie maritale non déclarée échoue à démontrer un changement de situation et ne peut obtenir de prestations à titre de personne seule.

[T.A.Q.] AZ-50211943

16 décembre 2003

Sécurité du revenu: Une femme possédant un permis de conduire et un permis de travail américains doit rembourser des prestations de la sécurité du revenu au motif qu'elle ne résidait plus au Québec.

[T.A.Q.] AZ-50208650

20 novembre 2003

Sécurité du revenu: Deux personnes peuvent vivre ensemble et s'aider mutuellement sans former un couple vivant maritalement.

[T.A.Q.] AZ-50192452

Sécurité du revenu: Le ministre a failli à son obligation de signifier une décision réclamant le paiement d'une somme d'argent; les états de compte reçus par la suite ne peuvent y suppléer.

[T.A.Q.] AZ-50192497

30 octobre 2003

Sécurité du revenu: Une prestataire victime d'une avocate sans scrupule ou ignorante n'a pas à payer de frais de recouvrement pour fausse déclaration.

[T.A.Q.] AZ-50191097

Sécurité du revenu: Le fait qu'une prestataire n'a pas été informée de la possibilité qu'elle ait à rembourser les prestations reçues ne la libère pas de son obligation de remboursement.

[T.A.Q.] AZ-50191098

Sécurité du revenu: Une réclamation en raison d'une situation de vie maritale non déclarée est rejetée puisque, même si les présumés conjoints avaient admis s'être entraidés, ils n'avaient aucun projet de partage de vie.

[T.A.Q.] AZ-50192740

30 septembre 2003

Sécurité du revenu: Des immigrants inscrits à l'université pour suivre des stages de formation linguistique et culturelle n'ont pas le statut d'étudiant.

[T.A.Q.] AZ-50186970

20 juin 2003

Sécurité du revenu: Toute interprétation du Tribunal administratif du Québec visant à libérer un garant de ses obligations constitue une interprétation déraisonnable.

[C.S.] AZ-50179180

13 juin 2003

Sécurité du revenu: La version d'une présumée conjointe mise en cause dans une réclamation en raison d'une situation de vie maritale non déclarée est préférée au compte rendu d'un agent rédigé sous la forme de questions et de réponses.

[T.A.Q.] AZ-50178092

08 mai 2003

Sécurité du revenu: Le ministère de la Solidarité sociale n'a pas commis d'erreur administrative en adressant une réclamation quatre ans après un paiement non conforme aux dispositions réglementaires.

[C.S.] AZ-50169273

17 avril 2003

Sécurité du revenu: Une partie mise en cause doit bénéficier d'un traitement procédural identique à celui de la partie requérante et a le droit de recevoir en temps utile une copie complète du dossier du Tribunal.

[T.A.Q.] AZ-50168256

12 avril 2003

Sécurité du revenu: Un prétendu prêt d'argent n'ayant pas fait l'objet d'un écrit et ne comportant aucune modalité de remboursement est considéré comme un don.

[T.A.Q.] AZ-50164876

04 avril 2003

Sécurité du revenu: La notion de meuble domestique, au sens de la réglementation applicable, est suffisamment large pour inclure les tableaux qui garnissent un logement.

[T.A.Q.] AZ-50164725

Sécurité du revenu: En matière de recouvrement de prestations à la suite de la réalisation d'un droit, les intérêts versés ne font pas partie du droit en question et ne peuvent pas être inclus dans la réclamation.

[T.A.Q.] AZ-50164784

03 avril 2003

Sécurité du revenu: Deux homosexuels échouent à démontrer qu'il n'existait entre eux qu'une situation d'entraide pour pallier un handicap.

[T.A.Q.] AZ-50160952

Sécurité du revenu: Des expertises médicales postérieures à la décision en révision sont recevables en preuve puisque le Tribunal administratif du Québec procède de novo.

[T.A.Q.] AZ-50164710

Sécurité du revenu: Une femme réussit à démontrer qu'elle n'est pas étudiante à temps plein.

[T.A.Q.] AZ-50164771

Sécurité du revenu: Le ministre de la Solidarité sociale ne peut effectuer une compensation mensuelle de 224 \$ pour une récidive de fausse déclaration.

[T.A.Q.] AZ-50164817

28 mars 2003

Sécurité du revenu: Une prestation de la sécurité du revenu reçue sans droit et postérieure à la date d'une cession de biens n'est pas une réclamation prouvable et le prestataire n'est pas libéré de cette dette.

[T.A.Q.] AZ-50159032

Sécurité du revenu: Une fiducie testamentaire ne peut être créée dans le but de permettre à un prestataire de toucher des revenus sans que ceux-ci soient comptabilisés dans le calcul de ses prestations.

[T.A.Q.] AZ-50161237

27 mars 2003

Sécurité du revenu: Un homme ayant été absent temporairement du Québec a perdu son statut de résidant et doit rembourser des prestations de la sécurité du revenu.

[T.A.Q.] AZ-50154320

26 mars 2003

Sécurité du revenu: Un dépôt à terme, même lorsqu'il est donné en garantie pour un emprunt, demeure dans le patrimoine de la personne qui l'a ainsi utilisé.

[T.A.Q.] AZ-50159062

Sécurité du revenu: Une femme échoue à démontrer que le solde d'une réclamation est prescrit puisqu'il y a eu compensation de la dette par des retenues sur les prestations de la sécurité du revenu et sur des sommes dues par le ministère du Revenu.

[T.A.Q.] AZ-50159946

Sécurité du revenu: Une réclamation en raison d'une modification dans le calcul d'une pension alimentaire est annulée en partie.

[T.A.Q.] AZ-50149362

Sécurité du revenu: Une femme ayant un enfant souffrant de dysphasie grave échoue dans sa tentative visant à obtenir une allocation pour contrainte temporaire à l'emploi.

[T.A.Q.] AZ-50152157

Sécurité du revenu: L'absence de police d'assurance ou de mise en commun des ressources financières n'est pas déterminante dans le cas d'un recouvrement pour une situation de vie maritale non déclarée.

[T.A.Q.] AZ-50151080

Sécurité du revenu: Une liste de dépenses mensuelles tirées d'une moyenne ne permet pas de justifier les dépenses et celles-ci ne peuvent être considérées comme des dépenses d'exploitation dans le cadre d'une réclamation en raison de revenus de travail.

[T.A.Q.] AZ-50149352

Sécurité du revenu: Le soutien d'une personne seule envers une autre ne permet pas de faire échec à une réclamation relative à une situation de vie maritale non déclarée.

[T.A.Q.] AZ-50151078

13 mars 2003

Sécurité du revenu: Dans le cadre d'une réclamation en raison d'une vie maritale non déclarée, un homme échoue à démontrer qu'il avait signé un bail d'habitation à titre de caution plutôt qu'à titre de colocataire.

[T.A.Q.] AZ-50148300

Sécurité du revenu: Un homme faisant l'objet d'une réclamation en raison du remboursement de son prêt hypothécaire par une assurance-invalidité ne réussit pas à obtenir que la portion commerciale de son prêt hypothécaire soit exclue du calcul de la réclamation.

[T.A.Q.] AZ-50157325

Sécurité du revenu: Un agent d'indemnisation ne peut exiger la production de documents qui n'existent pas ou la fabrication de faux dans le cadre d'une demande d'admissibilité aux prestations.

[T.A.Q.] AZ-50154361

06 mars 2003

Une propriétaire est condamnée à verser 2 500 \$ à titre de dommages moraux pour refus de louer un logement à une locataire à cause de son jeune âge.

[T.D.P.Q.] AZ-50164456

05 février 2003

Sécurité du revenu: L'article 110 paragraphe 2 de la Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale, qui permet au conjoint d'échapper à la solidarité d'une réclamation sous certaines conditions, est un moyen de défense à une réclamation et non une question de procédure.

[T.A.Q.] AZ-50149348

Sécurité du revenu: Une femme victime de violence conjugale, se trouvant dans l'impossibilité de déclarer sa situation réelle, n'est pas tenue au remboursement solidaire de prestations reçues sans droit en raison d'une vie maritale non déclarée.

[T.A.Q.] AZ-50153603

Sécurité du revenu: Une femme ne réussit pas à faire déclarer ultra vires l'article 49 du Règlement sur le soutien du revenu, qui prévoit qu'une personne doit avoir été prestataire pendant au moins 24 mois consécutifs afin d'être admissible à la prestation spéciale accordée pour le remboursement d'une prothèse dentaire.

[T.A.Q.] AZ-50155043

Sécurité du revenu: Un immeuble à revenus légué à titre particulier en copropriété indivise ne peut être considéré comme une entreprise.

[T.A.Q.] AZ-50153597

Sécurité du revenu: Des actions émises à la suite de la démutualisation d'une police d'assurances sur la vie constituent un avoir liquide qui doit être déclaré.

[T.A.Q.] AZ-50157675

Sécurité du revenu: Le législateur considère les revenus provenant de toute pension alimentaire comme faisant partie des ressources de la famille qui doivent être comptabilisées.

[T.A.Q.] AZ-50154339

30 janvier 2003

Sécurité du revenu: L'obligation du ministre de la Solidarité sociale de prêter assistance à un prestataire faisant une demande de révision ne se limite pas à lui remettre un formulaire.

[T.A.Q.] AZ-50155033

ⁱ Source : *La dépêche par courriel* (www.soquij.qc.ca/ladepeche) produit et diffusé par la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ)

ATTENTION

**DEPUIS LE 06 JANVIER 2003, IL EST POSSIBLE D'AVOIR ACCÈS
À L'UNE OU L'AUTRE DES DÉCISIONS PRÉCÉDENTES
PAR SON CENTRE LOCAL D'EMPLOI (CLE)**

**CE SERVICE EST ACCESSIBLE
PAR LA SALLE MULTISERVICE DU CLE.**

**POUR Y AVOIR ACCÈS,
IL FAUT FAIRE LA DEMANDE À LA PERSONNE
RESPONSABLE DE CE SERVICE DANS CHAQUE CLE.**